

Lumière sur la Sécurité

Un guide d'information pour les clients et employés de Securitas Canada



Septembre 2015

Securitas Canada Limitée

Nombre 138

Vol d'identité: Le sosie numérique



«Celui qui me filoute ma bonne renommée me dérobe ce qui ne l'enrichit pas et me fait pauvre vraiment.» (Shakespeare, Othello, acte 3, scène 3)

Nous vivons dans un monde numérique où plane une menace croissante et inconnue de cybercriminels. La fin de l'été approchant, nous nous préparons pour la saison des Fêtes et nous devons réaliser que nous sommes à la merci des voleurs d'identité. Dans cette ère de recherches rapides sur internet on peut trouver un trésor d'informations sur les personnes simplement avec un nom et peut-être une adresse. Compréhension et prise de conscience peuvent faire la différence entre stopper un crime proactivement à la base ou œuvrer de façon réactive pendant des mois, si ce n'est des années, pour réparer les dégâts.

Qu'est-ce que le vol d'identité?

Selon la définition de la Gendarmerie royale du Canada, le vol d'identité renvoie au processus initial consistant à acquérir les données personnelles d'une personne à des fins criminelles. Ces voleurs emploient une myriade de méthodes pour obtenir vos données et vos renseignements personnels. Que ce soit le rudimentaire «coup d'oeil par dessus l'épaule», où un individu vous observe par derrière ou à portée de vue de la machine lorsque vous entrez des informations numériques telles qu'un NIP de distributeur automatique ou un code postal à une station-service, aux courriels d'hameçonnage plus sophistiqués.

Dans ce cas, le fraudeur envoie un courriel à apparence officielle déclarant que vous avez été choisi pour recevoir des bénéfices financiers ou vous en promettant, mais avant de continuer vous devrez valider votre réponse avec des informations. L'individu sans méfiance répond avec ses informations personnelles, que le polluposteur utilise pour amorcer la procédure d'usurpation d'identité. Cela peut amener le criminel à contracter un prêt ou une carte de crédit à votre nom, à votre insu, parce qu'il possède toutes vos données vitales. Il se peut que la victime du crime ne découvre pas ce qui est arrivé avant un certain temps parce que ces voleurs font parvenir les factures à une autre adresse. Cela masque ensuite le crime et leur permet de s'enfuir dans le domaine numérique. Cela peut avoir des répercussions immédiates pour vous et affecter négativement votre cote de crédit, recevoir des appels des agents de recouvrement au sujet de dettes contractées à votre nom, des avis de mises en recouvrement, des comptes bancaires sans argent, des fausses charges sur votre carte bancaire, et des banques refusant des transactions associées avec vos comptes.

Sécurisez vos informations

Une des façons les plus simples de vous protéger est d'être conscient de l'information financière utilisée et partagée. Faites attention avec qui vous partagez vos informations personnelles, que ce soit au téléphone, par courriel, ou sur un site web. Si c'est vous qui avez amorcé le contact,

la plupart du temps vous serez protégé. C'est lorsque vous êtes contacté de quelque façon que ce soit par quelqu'un demandant vos informations. Si vous avez des doutes, NE LES DONNEZ PAS. S'il s'agit d'un appel téléphonique, dites leur que vous les rappellerez, mais N'UTILISEZ PAS le numéro qu'ils vous fournissent. Vous pouvez consulter votre relevé sur papier ou vous rendre en ligne pour y trouver les numéros de téléphone ou les coordonnées de tout organisme aux fins de la vérification. Les représentants du service à la clientèle seront capables de vous dire s'ils ont essayé de vous contacter pour obtenir des informations. Si vous pensez être victime d'un vol d'identité, vous devez contacter le Centre antifraude du Canada après avoir pris toutes les mesures de précaution nécessaires (Commissariat à la protection de la vie privée du Canada). Avant de vous débarrasser d'articles tels que des téléphones cellulaires, des tablettes ou des ordinateurs personnels, assurez-vous de réinitialiser les paramètres du menu système sur leurs valeurs par défaut ou effacez-en les informations numériques. Si vous soumettez des informations en ligne, cherchez l'icône «cadenas» dans le navigateur au sommet. Cherchez aussi les sites qui ont une adresse web commençant par «https» dans le navigateur. Le «s» signifie sécuritaire. S'il n'est pas présent, toute information que vous envoyez n'est pas protégée. Ne laissez jamais votre mot de passe sur une feuille de papier que l'on peut facilement trouver sur votre bureau au travail ou dans des endroits moins sûrs. Enfin, faites attention aux informations qui sont publiées par les applications des réseaux sociaux, car les spécialistes de la technologie peuvent regrouper vos informations personnelles avec votre aide indirecte.

Comment vous protéger

Comme le dit le dicton, la meilleure défense est bel et bien l'attaque. C'est tout à fait vrai quand il s'agit de vol d'identité. Tout comme la valeur de vigilance de Securitas, on doit protéger activement ses informations personnelles contre tous voleurs éventuels. En premier lieu, ne partagez pas votre numéro de sécurité sociale à moins que cela ne soit absolument nécessaire. Ensuite, lorsque vous recevez les relevés mensuels de vos institutions bancaires, examinez-les soigneusement pour y repérer toute erreur possible. Détruisez tous les papiers personnels et les archives avant de les jeter à la poubelle, une fois que vous jetez quelque chose vous n'en avez plus le contrôle. N'employez pas le même mot de passe pour plusieurs sites, mais plutôt variez vos mots de passe pour une protection supplémentaire. Obtenez un exemplaire de votre rapport de crédit, un de la part de chacun des principaux bureaux de crédit. Vous avez légalement le droit à un rapport gratuit une fois par an. Étudiez soigneusement toutes les informations et s'il y a des renseignements non-autorisés ou incorrects, contestez-les immédiatement auprès du bureau de crédit. En tant que méthode facultative supplémentaire, vous pouvez aussi vous

inscrire auprès d'une compagnie de surveillance de crédit qui vous alertera immédiatement de tout changement connexe à votre cote de crédit.

Enfin, si vous vous absentez de votre maison pour une période prolongée et qu'un ami ou un voisin ne peuvent pas ramasser votre courrier, vous pouvez vous rendre en ligne et faire une demande de retenue postale auprès de Poste Canada jusqu'à votre retour. De cette façon, vous serez sûr que personne ne fouillera dans votre boîte aux lettres en votre absence.

Que faire si votre identité est compromise?

Si le pire scénario se produit et que vous êtes la victime d'un vol d'identité, il y a plusieurs mesures que vous pouvez immédiatement prendre pour votre protection. Cela prendra du temps et dans certains cas cela vous coûtera de l'argent, mais cela est nécessaire pour une rectification et pour vous protéger. Vous devriez accomplir tout ce qui suit:

- Portez plainte auprès du commissariat de police local.
- Appelez l'un des principaux bureaux de crédit et dites-leur de placer une alerte à la fraude sur votre dossier de crédit. La loi les oblige à en informer les autres agences pour qu'elles en fassent de même. Une alerte à la fraude initiale est valide pendant 90 jours, mais vous pouvez obtenir une alerte à la fraude prolongée de 7 ans, avec des ordres de la police.
- Ordonnez aux trois dossiers de crédit d'étudier toute information associée à vos crédits. En cas d'erreurs, informez les agences respectives. Remarque : les rapports de crédit et les cotes varient légèrement d'une agence de crédit à l'autre, c'est pourquoi vous devez le demander à toutes les trois.
- Contactez le Centre antifraude du Canada pour signaler le vol d'identité et/ou la fraude.
- Contactez toutes vos institutions financières pour vérifier que vos comptes n'ont pas été compromis et pour qu'elles repèrent toute transaction future associée à ces comptes.
- Rapportez toute irrégularité dans votre service postal à Poste Canada (enveloppes ouvertes, documents manquants, etc.).

Coordonnées

Bureaux de crédit : www.transunion.com

Centre antifraude du Canada : www.antifraudcentre-entrefraude.ca

Poste Canada : www.canadapost.ca